

Fiche d'information

Plan de gestion des activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (2011-2017)

La région du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent est considérée comme l'un des meilleurs endroits au monde pour l'observation des baleines. On y retrouve une importante flotte d'observation en mer. La marine marchande, les plaisanciers et les traversiers, particulièrement ceux entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac, sont aussi d'importants utilisateurs de ce parc créé en 1998 par les gouvernements du Québec et du Canada.

Afin de s'assurer que ces activités s'inscrivent dans une perspective d'utilisation durable, Parcs Canada et Parcs Québec, gestionnaires du parc marin, ont élaboré, en concertation avec le milieu, un plan de gestion des activités en mer. Ce plan a fait l'objet d'un vaste exercice de consultation et il a reçu un large appui. Outre les membres de l'Alliance Éco-Baleine, le *Comité de concertation sur les activités d'observation en mer*, le *Comité de coordination* et le *Comité d'harmonisation* l'ont appuyé. Ces différents comités, qui font partie de la structure de gestion participative du parc, regroupent des élus municipaux de la région et des représentants du milieu de l'éducation et de la science, de différents ministères du Québec et du Canada, d'organismes non gouvernementaux, d'entreprises d'excursion en mer, de la Première Nation des Innus Essipit, etc.

Le plan de gestion des activités en mer présente une trentaine de mesures à mettre en place au cours des prochaines années. Ces mesures concernent à la fois la gestion du parc, la réglementation, la conservation des écosystèmes, l'utilisation durable des ressources, la mise en valeur du patrimoine naturel et la sensibilisation du public. Elles agiront en complémentarité afin d'améliorer la protection des mammifères marins, la qualité de l'expérience de visite et la sécurité des visiteurs.

Ces mesures favoriseront l'atteinte du mandat du parc marin, qui est de rehausser, au profit des générations actuelles et futures, le niveau de protection des écosystèmes d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent aux fins de conservation, tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques.

Le Guide de pratiques écoresponsables pour les capitaines/naturalistes en mer et la création du *Fonds Éco-Baleine pour la recherche et l'éducation* annoncés aujourd'hui sont des actions prévues au plan de gestion. Les membres de l'Alliance ont décidé de se lancer dans la réalisation de ces outils prioritaires avant même l'adoption finale du plan de gestion.

Parmi les autres mesures prévues, on retrouve la révision du règlement sur les activités en mer, qui limitera à 10 le nombre de bateaux pouvant se trouver dans une zone d'observation de ½ mile marin. La limite de vitesse permise dans l'embouchure du Saguenay sera également révisée à la baisse. Une nouvelle section pour les comportements à adopter par rapport aux bélugas sera ajoutée et le privilège d'approche des navires d'excursion en présence d'un cétacé accompagné d'un veau et d'un cétacé au repos sera aboli.

Le plan prévoit également le maintien et l'élaboration des programmes de suivi des écosystèmes et des activités tels le suivi des activités d'observation en mer (AOM), le suivi des proies des mammifères marin, le suivi du trafic maritime, etc.

Le plan traite aussi de mesures favorisant la bonne gouvernance en prônant l'établissement de protocoles d'entente entre le parc marin et les principaux ministères ayant autorité sur des éléments qui permettent l'atteinte des objectifs du parc. Il prévoit de plus l'offre de formation aux utilisateurs du parc marin quant au respect du Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et du règlement sur le zonage. Enfin, son territoire couvrant 1245 km², la sensibilisation des usagers sera favorisée par l'installation d'éléments de signalisation et d'information aux différents accès du parc marin.

L'échéancier de cette planification est coordonné avec la révision du plan directeur du parc marin prévue en 2017.

Fiche disponible sur www.eco-baleine.ca